



BOURSES DE COLLEGE

publié le 26/09/2012

Descriptif :

RAPPEL : Date limite de dépôt des dossiers le 1er octobre 2012.

Le dépôt des dossiers de bourse est à effectuer avant le 1er octobre 2012, au secrétariat du collège.
Seuls les dossiers complets, c'est à dire accompagnés de l'ensemble des documents demandés et de la dernière attestation CAF, seront pris en compte.

Le non respect de cette échéance entraînera la perte des droits.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.